L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 28 AVRIL 1888

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—6f

A VENDRE.

A VENDRE—La balance de 185 actions du Eugene Robinson's Floating Museum Co. Une ou plusieurs actions peuvent être obtenues à $10 par action, valeur au pair, en se présentant ou en s'adressant au Musée d'Eugène Robinson, Nlle-Orléans. 27avril—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Daniel P. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23.749—Division B.—Attendu que Michael J. Murphy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel P. Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 avril—28—mai 2 6

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23.954—Division — Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 avril—28 mai 2 6

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20,826—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy Ann Grant et Jno L. Grant, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 avril—mai 2, 6

Succession de Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23.914—Division E.—Attendu que Hermann F. Klumpp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria E. Feinholz, femme décédée de John ou Johann Appell, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27avril—27—1 5mai

Succession de J. P. Jellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23.920—Division C.—Attendu que Louis Lafferranderie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Jellet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 avril—26—1 5 mai

AVIS AUX CRÉANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Philip W. Sherwood vs ses créanciers—No 23,841—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chrétien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3f au 26 mai

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Comes vs ses créanciers—No 23,566—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph E. Comes soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 58 rue Royale, en cette ville, le SAMEDI, 26me jour d'avril 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. B. Thomas, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20mars—3f au 28 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23.627—Div. A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville, le SAMEDI, 19me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 18 avril 1888.
[Signé]: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3f au 19 mai

Avis de présentation de Bill.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amender et re-décréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.
25avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.
F. J. DREYFOUS,
Représentant du sixième district représentatif.
24 av—1f par sem pen 30j

AVIS est donné par les présentes, qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature pour la passation d'une loi à l'effet d'amender la section 27 de l'Acte No 98 de l'année 1886, en tant qu'il s'agit de procédures pour la correction d'assessements de propriétés foncières dans la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1888.
3 avril—6f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCrakan, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.
WM. H. SEYMOUR, Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henrietta Barbereux, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbareux, de St-Louis, Missouri, et Louisa Barbareux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts, avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Remy Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers du dit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires du dit défunt et ont droit, comme telles, à l'argent déposé au trésor, comme il est dit ci-dessus.
Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.
21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, excédant payé par elle sur la somme qu'elle devait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1888.
6 avril—6 13 20 27 mai 1 4

AVIS est ici donné en vertu de l'article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, de passer une loi pourvoyant au desséchement, à l'égouttage et au pavage de la ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise d'une commission et au moyen d'un assessment local et d'autres procédés légaux.
13 avril 1888.
W. W. HOWE, Pour le comité.
14 avril—5f en 30

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tucker et Percy Parker, de la ville de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme les gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dits gardiens sus-nommés ne prendraient pas possession et ne transféreraient pas de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété du dit John M. G. Parker, interdit.
Par ordre de la cour.
EUG. D'HEBÉTÉ, Député-Greffier.
11 avril—5f en 30j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouve par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. Un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile E. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même façade sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.
Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Pierre. Magasin avec étagères et comptoirs, etc., bien disposé pour une grocerie au détail et buvette.

D. C. McCan vs. T. C. Porteous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,459—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues **Dauphine, St. Pierre, Toulouse** et **Bourgogne**, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Dauphine sur soixante-quatre pieds de profondeur et face à la rue St. Pierre, le tout plus ou moins.
Acquis par le défendeur par achat de Mme C. O'Hara et als d'après un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit représentée par des billets de l'acquéreur garantie par hypothèque et lien du vendeur et portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente; l'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives au 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer le paiement, assurance et transfert de police, etc.; l'acquéreur en outre assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 au-dessus de son enchère.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mars—27—3,10,17,24,28avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Un lot de valeur et bâtisses et améliorations rue Girod, entre Baronne et Carondelet, (la rue à l'arrière étant la rue Lafayette.)

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un jugement et ordre de vente, signés le 19 mars 1888, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et désigné par le numéro huit, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 9 janvier 1844 et déposé pour référence à l'étude de Edwin Floyd, ancien notaire en cette ville, comme plan No 100. Lequel dit lot mesure vingt-trois pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de cent vingt-huit pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et à l'usage en commun d'une allée touchant sur le côté vers la rue Carondelet, ouvrant sur la dite rue Girod, sur une largeur de quatre pieds et une profondeur de cinquante pieds.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un, deux et trois ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, avec billets d'acquéreur portant hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de garantie, honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement, et le transfert de la police d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1888, en outre du montant de son enchère.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—3, 10, 17, 24, 28 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Clara Ann Nelson vs P. J. Isabelle, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,598—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 13 mars 1888 et signés le 19 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, d'après un plan dressé par L. H. Pilié le 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 5 mai 1871; le dit lot de terre mesurant en mesure américaine, trente-deux pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27—3 10 17 24 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen—

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles et avec un faible intérêt.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,6.5—En vertu d'un ordre de vente en date 2 avril 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Thomas Duffy, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.
Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à savoir—
Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à corne, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt-quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant bornée sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents.
Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane dans comme affaire de Joseph J. Marion vs Townson Ellis, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal en date du 5 juillet 1882 et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G. G., folio 622 et seq.
Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Trist, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie. et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.
Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:
Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à desséchement complète, environ 180 barils de maïs, flannes de fèves assez pour nourrir jusqu'à la nouvelle récolte, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a 70 acres de plant de cannes, 105 acres souches d'une année, 40 acres souches de deux ans, 21 jeunes mulets.
Conditions—Un quart ou plus comptant; le reste à un crédit de un, deux, trois et quatre ans en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spécial et lien du vendeur avec 6 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à échéance et 8 pour cent par an après maturité avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférer la police au vendeur; de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie. et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.
3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4,675—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. A. Flower et Walter C. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 avril—22 27—mai 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur, comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Faurie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouet, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,485—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie, St-Joseph et Camp; laquelle dite moitié mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent soixante-douze pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout au pied anglais. Etant la moitié, ou portion du haut d'un certain lot de terre mesurant quatre vingt-cinq pieds de face à la rue St-Charles sur la profondeur ci-dessus de cent soixante-douze pieds trois pouces.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les locaux numéros 208 et 210 rue St-Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chandeliers! Globes, etc!

Wm. Eckenbrecht vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,809—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 30 avril 1888, à 10.30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.
Un lot assorti de chandeliers, candélabres, tuyaux à gaz, tubes, installations et globes de différentes couleurs, grandeurs et formes, etc., et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27, 28, 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Decatur, anciennement Victoire, Marigny et Chartres, anciennement Morean, et désigné comme lot No un, sur un plan fait par Bourgarel, voyer, en date du 8 avril 1834 et déposé pour référence en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, au pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face sur la rue Champs Elysées sur une profondeur de quatre vingt-cinq pieds et est borné sur un côté vers la rue de Chartres, anciennement Morean, par le lot No deux sur le dit plan.
Etant la même propriété que feu John Graver, décédé a acquis de Louis Fix, par acte passé pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Hote & Cie., vs Jones & Lucas, No 19,717.

James Demorseile vs Jones & Lucas, No 19,731.

Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.

H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,836.

The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—En vertu de cinq writs de fieri facias (les writs Nos 19,826 et 20,444 étant alias writs) à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et
En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de
Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.
Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de
Jacob Burger vs Owen Short et als., No 8,933 (à fa contre le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short.)
Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 avril 1888, A MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Girod), Félicianu et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes, entre lignes parallèles.
Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr. notaire, le 22 décembre 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif, du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ vingt piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avril—11 18 25 28

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Westinghouse Electric Company vs. Southwestern Brush Electric Light & Power Co.

A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane—Nos 11,667, 11,674, 11,675, 11,676, 11,672, 11,621.

EN VERTU DE SIX WRITS DE FIERI facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, vingt-huitième jour d'avril 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir—
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Perdido, Remparts et Gravier, mesurant 83 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié & Depouilly, daté le 30 janvier 1866; ensemble avec le matériel et appareil électriques situés sur la dite propriété comme installations, comprenant des machines, bouilloires, chauffeurs, pompes, shafting connections, belting, dynamos et autre appareil électrique, d'après un inventaire enregistré au bureau du marshal.
2° Trois jeux de bouilloires, connections par vapeur et pompes, le tout au complet au local loué de James A. Maxwell, 104 rue Dryades.
Une machine démontée et un lot de matériel électrique, outils, appareil et meubles de bureau, d'après un inventaire enregistré au bureau du marshal.
4° Un wagon à quatre roues, deux jumpers, un gig à deux roues, deux chevaux, deux jeux de harnais.
5° Trois mille poteaux à lumière électrique et environ cinquante milles de fils de cuivre, plus ou moins, érigés, posés le long des rues et endroits détaillés dans l'inventaire enregistré au bureau du marshal.
Une tour de 175 pieds située au coin des rues Dryades et Melpomène et une tour de 145 pieds située au coin des rues St-Claude et Champs-Elysées.
6° Tous les droits, privilèges et franchises accordés par la ville de la Nouvelle-Orléans au Southwestern Brush Electric Light & Power Co. ou ses représentants sous les ordonnances suivantes: No 7528, séries d'administration daté le 28 décembre 1781; No 7913, séries d'administration, daté le 28 juin 1882 et No 602, séries du Conseil daté le 15 avril 1884.
7° Un lot de convertors fils de fer, lampes et installations se trouvant au local détaillé d'après un inventaire enregistré au bureau du Marshal.
8° Tous les droits, titres et intérêt du Southwestern Brush Electric Light & Power Co. dans divers contrats pour l'éclairage électrique, d'après un inventaire enregistré au Bureau du Marshal.
Conditions.—Comptant au moment de la vente; et l'acquéreur des contrats pour la lumière électrique mentionnés ci-dessus, assumera toutes les obligations du Southwestern Electric Light & Power Company sous les dits contrats.
Nouvelle-Orléans, 27 mars 1888.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.
27 mars—27 mars—avril 3, 10, 17, 24, 28.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La ville de la Nouvelle-Orléans vs. Stern Fertilising and Chemical Manufacturing Company, et la même vs. Stern Fertilising Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 1293 et 2117—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les deux affaires ci-dessus respectivement, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet anciennement désigné comme le numéro 26 et portant maintenant numéro 1588, borné par les rues des Champs-Elysées, des Français et Industrie et l'Avenue Canal Marigny, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et 5. Les lots 1, 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Le lot numéro 1 forme l'encoignure des rues Français et Industrie et le numéro 5 a 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de 154 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.
2° Une certaine portion de terre, située dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus et mesurant 127 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces de face à la rue Industrie, entre lignes parallèles. Et une autre portion de terre, située dans le même District et îlet, mesurant 63 pieds 11 pouce 2 lignes de face à la rue des Champ-Elysées, sur une profondeur de 154 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.
3° Quatre lots de terre, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus, désignés comme lots 12, 13, 14 et 15 sur un plan dressé par D'Hémécourt, le 5 février 1840. Le lot 12, mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 124 pieds 8 pouces, sur un côté 100 pieds sur l'autre côté et face à l'avenue Canal Marigny, puis 10 pieds 11 pouces sur une ligne élargissant le dit lot, sur une nouvelle profondeur de 28 pieds 10 pouces 5 lignes. Les lots 13, 14 et 15 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, sur les propriétés ci-dessus décrites.
4° Les machines, ustensiles, charrettes, wagons, animaux et tout ce qui appartient à l'établissement connu comme le Stern Fertilising et Chemical Manufacturing Company of New Orleans, qui est situé sur les dites propriétés décrites.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—14, 21, 28—mai 5. 12, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Hexach vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 482 borné par les rues St Claude, Clouet, Louisa et Marais. Le dit lot mesure quarante-sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.
Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Hoth et autres, conformément à un acte passé pardevant John R. Légier, notaire, le 18 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton Mississippi", avec presse à vapeur, machines et accessoires dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.

—ET—

Une propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent, vs. B. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse lequel carré d'îlet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1840, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville.
2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui s'y trouvent, aussi dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James, ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade rue Market; cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St James.
Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.
Saisies dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit neuf mille deux cent dix huit dollars [$9218.00] avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt, pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.
2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certains billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix-huit dollars [$9218.00], un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents [$2172.50] un pour la somme de mille trois cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt sept cents [$1359.87], un pour la somme de neuf cent quatre vingt dix-neuf dollars et soixante trois cents [$999.63], tous datés le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.
3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17.24—mai 1.8 15 19.

P. et P. Pizzini vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 23.365 et 23 378—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Augustus Bernau, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 avril—26—1, 5 mai

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!
Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus cités, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Nayades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.
Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.
Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:
Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;
Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;
Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans adite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivent la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

59,050 Cigares du Pays.
Succession de Pierre Perez—No 23,829.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 8 mai 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1888—
59,050 Cigares du pays et 42 1/2 livres de tabac en feuilles.
Aussi—Un lot de meubles et divers articles.
Conditions—Comptant.
26 avril—26 av—2, 8 mai.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Une Machine Ames, 20 chevaux de puissance, un batteur à riz, (thresher) nouveau modèle, C. Altman & Cie., deux ascenseurs (elevator binders) de C. Altman & Cie., un fusil se chargeant par la culasse, une montre en or, une chaîne en or, un buggy.

Succession de John F. Warner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 23,394.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau 22 rue de Chartres—Il sera vendu, MERCREDI, 9 mai à 11 heures du matin, au moulin à riz de Phil. Boelsel, jr., & Cie., rue Tchoupitoulas, 268, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, en date du 20 avril, 1888, tous les articles ci-dessus décrits.
Conditions—Comptant.
27 av—mai 1, 9

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur,
— ET —
Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.
No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,
Une maison de résidence à un étage, pour famille.
Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil,

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession de la propriété ci-après décrite:—
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital**, ayant 34 pieds de façade rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme. Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.
Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie; aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour, citerne hydrant, corridor de chaque côté, etc. La propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.
2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Joséphine, Célestine et l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 16 17 18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par lien du vendeur et privilège ainsi que hypothèque spéciale portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant le paiement des taxes exigibles en 1888.
Les actes de vente pardevant J. B. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5, 12, 19 26.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Vente de Syndic.
Instruments aratoires.
Droit d'occupation.

B. J. West Son & Co. et Wm Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement et comme membres de ladite maison, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 22,991.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur. Bureaux No 5 rue Carondelet—MARDI, 8 mai 1888, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Lafayette, coin des rues Magazine et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1888 et du consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—
Un vaste assortiment de Charrues, Moulin à maïs, Batteur à riz (Rice Thrasher), Moulins à sucre, Centrifuge, pelles et divers instruments aratoires.
Droit d'occupation des magasins Nos 115 et 117 rue Magazine jusqu'au 1er septembre 1889.
Conditions—Comptant.
25avril—25—5 mai

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Propriété de valeur dans le premier district, Nos 70 et 72 rue St-Joseph, entre New Levee et Tchoupitoulas.

O. F. Briede contre ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Docket No 23,021.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 avril 1888, Docket No 23,021, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—
Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Joseph, New Levee North Market et Tchoupitoulas désignés comme lots C et D. Les dits lots se touchent et mesurent, savoir: le lot C, mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le lot D mesure 21 pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le tout plus ou moins et conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, arpenteurs, en date du— avril 1888.
Les améliorations consistent en un édifice en briques à deux étages, portant les Nos 70 et 72 rue St Joseph.
Conditions—Comptant.—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris le paiement des taxes dues en 1888.
10 avril—10 17 24—mai 1 8 12

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double avec deux terrains,

A l'encoignure des rues Jackson et Magnolia.

Succession de Jacob Rehm, décédé.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", rendu le 17 mars 1888 et signé le 23 avril 1888, dossier No 18,728, pour le compte de la succession de feu Jacob Rehm, pour opérer un partage, il sera vendu—
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 1 et 2, qui sont contigus et mesurent ainsi qu'il suit:
Lot No 1 mesure 32 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de face à la rue Magnolia, 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 2 lignes et faisant face à la rue Jackson, et 120 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.
Lot No 2 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 1, et 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de l'autre côté, le tout plus ou moins, d'après plan au lieu de vente.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, citernes, etc., de chaque côté, et une maison en bois couverte en ardoises, dans le fond du terrain, faisant face à la rue Jackson, ayant trois chambres, etc. Le tout pouvant être loué environ $22 par mois et connu comme Nos 375 et 377 rue Magnolia.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt, aussi toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26 29—mai 6 13 20 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du People (Succession de Ernest Praget, pledgee) vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No douze, borné par les rues Tenti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.

Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.

Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.

La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Thalie.

Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.

Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.

Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.

Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.

Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.

Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.

Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.

Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.

Terres à la campagne.

A la Passe Christian.

Vente pour opérer un partage,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 3 avril 1888, et signé le 7 avril 1888, docket No 22,201, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Coin des rues Magazine et Lafayette.

1° **Le magasin de valeur en briques à** quatre étages couvert en ardoises, No 101 rue Magazine coin Lafayette dans l'îlet borné par les rues Camp, Poydras, Canal (?) Premier District de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co. jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.
Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 6 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

2° Le magasin en briques à quatre étages couvert en ardoises, No 229, rue Front, entre Gaienne et Erato, dans l'îlet borné par les rues Peters, premier district de cette ville, désigné par le No 229 rue Front sur un lot de terre désigné comme No 2 mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.
3° Le magasin en briques à un étage couvert en ardoises, No 227 Front Street, touchant à la propriété ci-dessus décrite sur un lot de terre No 3 mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à Front Street, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Les deux derniers magasins ci-dessus décrits sont occupés par "Reno's Machine Shops" et sont loués ensemble à raison de $25 par mois.

Coin des rues Peters et St. Joseph.

4° Le magasin en briques à trois étages couvert en ardoises, au coin des rues Peters et St. Joseph, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et No Market, Premier District de cette ville connu comme "Cotton Exchange Saloon" etc., et loué à bail jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $35 par mois, sur un lot de terre No 1 qui mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur à la rue St Joseph de 83 pieds et de 88 pieds 11 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de No Market Street.

Résidence No 76 rue Thalie.

5° La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, No 76 rue Thalie entre Tchoupitoulas et St Thomas, îlet borné par la rue Ste Thérèse, premier district de cette ville, contenant un vestibule et 8 à 10 chambres, avec cuisine, etc. Aussi, dépendances en briques à deux étages couverts en ardoises, le tout faisant face à la rue Ste Thérèse, avec citerne, hangars, etc., rapportant ensemble $25 par mois, sur un lot de terre No 12 mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thalie, 23 pieds 6 pouces de face à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 92 pieds 3 pouces 3 lignes sur la ligne touchant à la rue Tchoupitoulas, et 94 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St. Thomas et se dirigeant de la rue Thalie à la rue Ste-Thérèse.

Résidence No 134 rue Erato.

6° Le cottage en bois couvert en ardoises à double corps de logis No 134 rue Erato, avec de vastes bâtiments en bois à deux étages couverts en ardoises dans le fond, subdivisés en cinq logements, entre Camp, Magazine et Thalie, premier district de cette ville, rapportant environ $36 par mois, sur deux lots de terre Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue Erato, 24 pieds 1 pouce 3 lignes dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 2, la plus rapprochée de la rue du Camp et 171 pieds 7 pouces 1 ligne divisant les dits lots, et 182 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 1, la plus rapprochée de la rue Magazine.

Trois lots rue Magazine.

7° **Trois lots de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Poeyfarré, désignés par les Nos 1, 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: Lot No 1 mesure 31 pieds, 9 pouces et 5 lignes et les lots Nos 2 et 3 chacun 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes, tous ensemble face à la rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée au fond de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.
Les améliorations comprennent quelques vieilles bâtisses en bois à un et deux étages, connues comme Nos 278, 280, 282 rue Magazine et louées à bail jusqu'au 1er octobre 1889 à $35 par mois. Ces trois terrains seront vendus séparément.

Deux cottages doubles rue Constance.

8° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme la dernière propriété décrite ci-dessus, désignés par les Nos 4 et 5, contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:
Lot No 4 forme l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, même largeur au fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Calliope de 112 pieds 8 pouces et 4 lignes et 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui la divise du lot No 5.
Lot No 5 mesure 41 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, la même largeur au fond, sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne contiguë au lot No 4 et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté contiguë au lot No 6 à la rue Poeyfarre.
Les lots ci-dessus ont le droit d'usage de l'allée commune, décrite ci-dessus dans le paragraphe 7, qui se trouve derrière eux et courant sur la rue Calliope. Les améliorations sur les deux lots de terre ci-dessus, sont tout à fait semblables, et comprennent sur chaque lot, un cottage à double corps de logis et recouvert en ardoises, connus comme les Nos 185 et 189 et 191 rue Constance et ayant environ 6 ou 8 chambres chacun, avec la moitié d'une bâtisse en briques à deux étages au fond ayant 6 ou 8 chambres de chaque côté, citernes, etc. et rapportant environ $20 par mois chaque lot.

Propriété élégante rue du Camp.

9° **La résidence élégante et commode** en briques à trois étages recouverte en ardoises No 205 rue du Camp, entre Julie et St Joseph, dit borné par la rue St Charles, ayant corridors à chaque étage et quelques 20 chambres ou plus, chambre à bain, gaz et installations et cheminées de marbre partout, citernes, et hyd ans, etc. Le tout en parfait état et loué à bail à Mme Marie Kountz, jusqu'au 30 septembre 1888 à un loyer minime de $100 par mois.
Le lot de terre désigné par la lettre "E" et mesure 30 pieds de face rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

Lot vacant contigu.

10° **Un lot de terre de valeur,** contigu à la dernière propriété décrite ci-dessus, à sa partie supérieure, désigné par la lettre D, qui mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds, entre lignes parallèles. Ce lot, connu comme le No 207 rue du Camp, a quelques arbres fruitiers, promenades briquetées et hangars couverts en ardoises dans le fond.

Résidence No 209 rue du Camp.

11° **La résidence élégante en briques** et admirablement finie recouverte en ardoises à trois étages, No 209 rue du Camp, contiguë au lot vacant décrit en dernier ci-dessus, avec une bâtisse en briques à 3 étages au fond, ayant corridors à chaque étage et quelque 20 chambres ou plus, subdivisées en salon avec arche, salle à manger, chambres à coucher, &c., chambre à bain, installations de gaz, offices, &c., très commodes et en parfait état, avec magnifiques installations de gaz et cheminées élégante en marbre; louée à bail à Mme M. A. Carey jusqu'au 1er septembre 1888, à $125 par mois.
Le lot de terre désigné par la lettre "C" mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds sur la ligne inférieure contiguë au lot "D" et a une première profondeur sur sa ligne supérieure contiguë au lot "B" de 164 pieds 7 pouces et 6 lignes, puis court à angles droits vers la rue Julie, une distance de 3 pieds 9 pouces, et puis une seconde profondeur de 4 pieds, en-suite une distance à angles droits vers la rue Julie de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes, et puis une troisième profondeur de 4 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot, qui a une largeur dans le fond de 16 pieds 5 pouces d'après le plan, à l'endroit de la vente, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne au-delà du fond, la dite allée ouvrant sur la rue St. Joseph et en commun avec ce lot et autres lots qui se trouvent autour.

Résidence No 211 rue du Camp.

12° **La magnifique résidence en briques à trois étages** recouverte en ardoises, No 211 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus, contenant 16 chambres en tout, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre dans toutes les chambres qui sont entièrement ...

réparé. La dite propriété est louée à bail à Mme E. M. Gillen, jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.
Le Lot de terre, désigné par la lettre "B", mesure 24 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, avec le privilège de servitude de la dernière allée décrite plus haut dans le paragraphe 11, située à l'arrière de la propriété.

Résidence No 213 rue du Camp.

13° **L'élégante résidence en briques, à trois étages, recouverte en ardoises,** No 213 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre, dans toutes les chambres, le tout en parfait état et semblable à la résidence No 211 rue du Camp.
La dite propriété est aussi louée à bail à Mme E. M. Gillen jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.
Le lot de terre, désigné par la lettre A mesure 23 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de servitude de la dernière allée ci-dessus décrite, qui ouvre sur la rue St Joseph, en arrière de la dite propriété, et qui est commune à ce lot.

Résidences Nos 171 et 173 rue St Joseph.

14° **Deux lots de terre de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres "F" et "G" contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: le lot "F" mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face et le lot "G" mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face, tous deux sur la rue St Joseph, sur une profondeur chacun de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot "G" ayant le droit de passage dans la dernière allée ci-dessus décrite, qui longe le côté ouest du dit lot, et qui ouvre sur la rue St Joseph.
Les améliorations sur ces deux lots consistent en une résidence en briques, à trois étages, avec deux corps de logis, et couverte en ardoises, connue par les numéros 171 et 173 rue St-Joseph et ayant sur chaque côté 9 chambres, cuve, hydrant, gaz et installations; corridor au No 173. Le tout en bon état et loué, avec bail jusqu'au 30 septembre 1888, à 30 par mois chaque côté.

Résidence élégante No 175 rue St-Joseph.

15° La résidence commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, No 175 rue St. Joseph, touchant la dernière propriété ci-dessus décrite étant divisé du lot G et des lots A et B dans le fond et le lot "C" par une allée en commun, dernièrement décrite ci-dessus, ayant été pour plusieurs années la résidence de la famille Stewart et est parfaitement bien finie et divisée avec tous le confort d'une résidence moderne de première classe et ayant de larges corridors à chaque étage et 17 chambres, chambres à bains, installations de gaz, devants de cheminées en marbre, cuve, hydrant, grande cour pavée, dépendances, hangar, etc. Le tout en bonne condition et ordre et rapportant un loyer de $70 par mois avec bail jusqu'au 30 septembre 1888.
Le lot de terre désigné par la lettre H., mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, ayant une allée en usage en commun, avec les dernières ci-dessus décrites, qui est bornée par le côté est de ce lot, la dite allée est en commun avec les lots A. B. G. G. et H., comme il est ci-dessus décrit.

Une charmante propriété avenue de la Louisiane, entre St-Charles et Prytania.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues de la Louisiane et St-Charles et les rues Toledano et Prytania, désignée par le lot A, ayant à peu près six lots de terre et mesurant en sus de 111 pieds 11 pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 180 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent, en un élégant et commode cottage en bois, couvert en ardoises, et les fondations en briques, corridor au centre à chaque étage et ayant, en tout, 16 chambres; la résidence est celle de la famille Stewart et est très bien distribuée pour le confort et l'agrément et possède toutes les dépendances nécessaires—chambre à bain, eau chaude et froide, installations pour gaz, devants de cheminées en marbre, lieux d'aisance, office, cave pour le vin et pour provisions: le rez-de-chaussée est pavé en marbre; il y a 2 grandes cuves, 3 puits; la cour est magnifiquement embellie par des fleurs et parterres, il y a un grand nombre de plate-bandes, il y a un grand sombre de pacaniers, d'orangers, de figuiers et de pêchers. Cette propriété peut facilement rapporter $1000 par an.

Deux sites pour bâtir de choix sur la rue Toledano vis-à-vis du Parc McDonogh.

17° Deux sites pour bâtir de choix, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et immédiatement dans le fond de la propriété ci-dessus dernièrement décrite. Les dits sites ayant chacun deux lots de terre désignés comme lots B et C, qui se touchent et mesurent chacun à peu près 55 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toledano et vis-à-vis du Parc McDonogh sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations sur le lot B comprennent, une remise et écurie en bois, à deux étages, couvert en ardoises, et ayant une cuve et puits, une jolie haie et une variété de pacaniers et arbres fruitiers.
Sur le lot C, dans le fond du même, une bâtisse en bois à deux étages couvert en ardoises, ayant 6 chambres avec cuve, lieux d'aisance, etc., il y a une haie et des pacaniers, orangers, figuiers et pêchers, etc. Tous les mesurements ci-dessus sont plus ou moins au pied américain et d'après un plan de la propriété fait par Hunter Stewart, voyer, qui peut être vu à la place de la vente et les propriétés peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs.

Terre de campagne.

18° La moitié de la section sud 19 et le lot No 3 de la section 20 du Township 21 Range sud No 25 Est, dans le Sud-Est (Ouest) du District de la Louisiane ayant 234 14/100 acres et conformément au certificat No 260 en date du 31 janvier 1885, enregistré au bureau des terres, à Baton Rouge, Louisiane.

A la Passe Christian, Miss.

19° **Plusieurs morceaux ou parcelles de terre** situés dans le comté de Harrison, Etat du Mississippi, à ou près de la Passe Christian, en ce qui est fait connu et désigné par les Nos 22 et étant désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les dits lots se touchent et ayant une façade chacun d'un demi-arpent plus ou moins sur le Golfe du Mexique, et chacun dans le fond à la ligne de la demi-section No 16 et ayant les profondeurs comme suit entre lignes parallèles:
Le lot No 1, 17 arpents—No 2, 17 1/2 arpents—No 3, 17 1/2 arpents—No 4, 18 arpents—No 5, 18 1/4 arpents—No 6, 18 3/4 arpents—No 7, 19 arpents et No 8, 19 1/2 arpents au pied anglais, étant la même propriété acquise par Mme M. N. Stewart de Mme Kate G. Stapleton et autres, le 24 mai 1877, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans en paiements égaux avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie et de sécurité, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur; transfert de la police d'assurance à 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1888, en sus du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 avril—10 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur l'avenue St. Charles, un emplacement charmant, pour bâtir, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 1/2x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane.

Succession Samuel P. Blanc, décédé.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division, "E", en date du 27 mars 1888, Dossier No. 23,304, pour le compte de la succession de Samuel P. Blanc, décédé, il a l'encan il sera vendu:

SUR L'AVENUE ST-CHARLES.

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet, Toledano et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 150 pieds, bien élevés et avec de jolis arbres.

SUR L'AVENUE DE LA LOUISIANE.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 4 et 5. Le No 4 mesure 30 pieds de face et le lot No 5 mesure 33 pieds 6 pouces de face, les deux terrains sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 192 pieds le tout plus ou moins et entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Les améliorations sur les lots 4 et 5 consistent en un cottage, avec cuve, hangar, etc., et plusieurs arbres, entourages, etc.
Les cinq lots ci-dessus représentent au public un charmant, éligible emplacement à bâtir, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix de leur enchère et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 mars—28—avril 1 8,15,22 28

Antonio Augusti vs Frederick Gast.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 15,759—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, le SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, ou Remparts, St-Antoine, Craps ou Bourgogne et Bagatelle ou Bourbon, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et désigné par la lettre H. sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 15 mai 1871, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27—mai 6 12 20 26.

Theodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,834—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Theodore Lilienthal, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 avril—25—4mai

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages cou-vert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 23,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos 72 et 74 rue **St Charles,** entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci après, à savoir:
1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.
Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages recouvertes en ardoises avec verandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie, une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie de fer; au troisième étage, salon, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.
Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec fleurs, lavoir, poulailler, écurie, puits, citernes et lieux d'aisance.
2° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet d'assessement No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.
Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie derrière, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.
3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, désigné comme lot No 16 de l'îlet K, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1850, déposé au bureau de A. Hero, jr. notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure, en mesure américaine, 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue appartient au locataire actuel.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.
31 mars—31—7,14,21 28 avril—5mai

Grocerie! Grocerie!

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau, 79 rue Bienville—SAMEDI, 28 avril 1888, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, au coin de la rue de la Liberté et du Chemin du Bayou St-Jean...

GROCERIES.

Le contenu du magasin de grocerie au détail, qui consiste principalement en liqueurs de choix, de conserves, vins, etc.
Aussi—Un réfrigérateur de première ordre pour bière, étagères, comptoirs, écrans et cloisons mobiles.
Conditions—Comptant avant livraison.
26avril—26 27 28.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 525 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant sur boulevard, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duchmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur—Bureau No. 38 rue Royale—Le SAMEDI, 28 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. A. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 avril 1888, No 23,720 du dossier, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Duchmann, tuteur datif, pour un partage, les propriétés suivantes:
1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par les Nos 25 (ancien) et 750 (nouveau) et borné par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un dessin annexé au partage de Frans Case, recevoir de Fred Dubberts, notaire, le 20 juin 1876; la dite propriété ayant été dressée par A. Arnaud, architecte, en date du 17 juillet 1872, déposé au bureau du Placide J. Spear, encanteur, cette ville, et mesurant ensemble 17[?] pieds de face à la rue Derbigny ... sur une profondeur de ...
Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, ... chambres ... cuisine ... Le dit cottage est désigné par le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St Ferdinand, mesurant 38 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, avec cour couvert en ardoises, coupé ..., 4 chambres, 2 cuisines ... portant hangars à bois et cour, blanchissage, 2 citernes, ... dépendances, etc., et connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du dit cottage sont occupés par des locataires payant un loyer de $12 par mois.
Conditions—La moitié ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à crédit d'un an, en billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, avec paiement de toutes les clauses des honoraires d'avocats en cas de procédures légales pour le recouvrement du montant des billets. Le cottage devra toujours être assuré pour le montant des billets sus dits et transférés aux porteurs des dits billets. L'acquéreur assumera, sans au delà du prix d'achat, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888, en sus du prix d'achat, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant J. Duvigneaud, notaire aux frais des acquéreurs.
28 avril—28 av—5, 12, 19, 26 mai—2 juin

Elégante résidence avec façade en briques à deux étages avec mansardes,
No 206 rue St Claude, près la place Congo.

Un cottage en bois à double corps de logis Nos 289 et 289 1/2 rue Prieur.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, Encanteurs—Bureau, Nos 38 et 40 rue Royale—SAMEDI, 28 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant 32 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St Claude sur une première profondeur de 98 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté près de la rue Ste Anne; puis 3 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle à la rue St Claude; puis une seconde profondeur de 23 pieds ...; puis 47 pieds 3 pouces ...
[redacted]
Les améliorations comprennent une élégante résidence à deux étages avec façade en briques, mansarde, grand corridor, salon à arche, ... chambres à coucher, salle à manger, cuisine et office, chambre de bain, ... avec un balcon de façade ..., avec une galerie sur l'arrière et sur le côté; puits, hydrant, bonne cuve, une barrière en fer ..., et en briques, bien arrangée de plate-bandes, d'arbustes et de fleurs, ... lieux d'aisance, etc.; numéro municipal 206 rue St Claude.
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant un pied américain 33 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Voisinage agréable, près des églises, écoles et de quelques îlets de l'avenue de l'Esplanade.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec un étage confortablement et solidement bâti, avec six chambres, deux cabinets, deux cuisines attenantes au corps de logis, deux cuves, etc., et connu par les numéros municipaux 289 et 289 1/2 rue Prieur, entre Kerlerec et Colombus; loué à un bon locataire à $20 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste en billets à un et deux ans portant intérêt à 7 pour cent à partir du jour de la vente, privilège de vendeur et les clauses usuelles de garantie, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes d'Etat et de ville de 1888.
18 avril—18 21 27 28